

SUISSE, HERMITAGE, CORNAS
**NOTRE TOP 50 DES
SYRAHS DU RHÔNE**

CHÂTEAU HAUT-BRION
Robert de Luxembourg :
« Pourquoi j'aime la France »

HENIN
**Le grand
épave
de la Loire**

**12 vins blancs
de caractère**

**ANDRES,
LABEL DU VIN**
lieux d'influence
à découvrir

**NOUVELLE
FORMULE**

+ d'actus
+ de rubriques
+ grand format

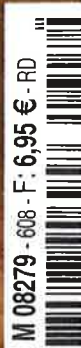
**Domaine
d'Aupilhac**
Apothéose
en Languedoc



**VINS
SOUS
VOILE**
Un goût
différent

30 janvier au 1^{er} février
**LES VINS BIO
DÉGUSTENT À MARSEILLE**

**JUPPÉ,
SELOSSE, PACALET,
LES GRANDS PRIX
DU VIN 2017**



L'AVIS DU JURISTE

Un clos, c'est quoi au juste ?

Très répandu dans les vignobles de Bourgogne ou de Loire notamment, le terme "clos" est une mention juridiquement équivalente à celle de "château", coqueluche des propriétaires en terre bordelaise.

Son usage est aussi très réglementé. Le décret du 4 mai 2012 sur l'étiquetage des produits viti-vinicoles rappelle que ces deux mentions sont réservées aux vins bénéficiant d'une appellation d'origine protégée (AOP) et issus de raisins récoltés et vinifiés sur les parcelles d'une exploitation existante. Par exemple : château Branaire-Ducru à Margaux ou Clos Rougeard à Chacé.

Mais, comme l'indique son nom, le clos doit être planté de vignes et délimité « par une clôture formée de murs ou de haies vives ». Il existe donc une exigence « physique » conditionnant son utilisation, contrairement au terme "Château". Cependant, un flou subsiste, exploité par de nombreux vigneron : la réglementation ne précise pas la continuité ou la densité que doit revêtir cette clôture.

Comme souvent en droit, il existe une exception à cette règle. Dans le cas où le terme "Clos" fait partie intégrante du nom d'une appellation d'origine comme Clos de Tart ou Clos de Bèze, l'exigence d'une clôture de murs ou de haies vives ne s'applique pas.

Et à l'international ? Dans l'espace européen, la règle est claire : seule la France peut utiliser le terme "Clos". Ailleurs, son utilisation n'est a priori pas réglementée, sauf si des accords bilatéraux entre la France ou l'Union européenne et leur partenaire commercial précisent le contraire. On trouve ainsi un Clos du Bois produit... en Californie !

Jean-Baptiste Thial de Bordenave
Directeur du département LexWine
au cabinet Inlex IP Expertise

Le championnat de France de dégustation Les favoris ont assuré dans Les Riceys

Cinq équipes se sont qualifiées lors de la première étape du championnat de France de dégustation 2017 au cœur du vignoble champenois des Riceys. Prochaine étape le 11 mars à Sancerre. Renseignements et inscriptions : championnat.degustation.rvf@gmail.com • Philippe de Cantenac

Le classement

- 1^{ers} : Christophe Boyet / Emmanuel Olive
- 2^e : Didier Sanchez
- 3^e : Stéphane Pierrel
- 4^e : François Breteau
- 5^e : Pascal Piednoir / Éric Stort

Les vins dégustés : côtes-du-rhône Laure 2015 domaine Rabasse Charavin • saint-joseph Terres d'Ivoire 2015 Cave de Tain • saint-aubin 1^{er} cru 2014 Roux Père et fils • sainte-foy-bordeaux Cuvée des Demoiselles 2014 château Hostens Picant • alsace pinot gris Gloeckelberg 2010 Cave de Ribeauvillé •



Les vignerons des Riceys entourent Christophe Boyet et Emmanuel Olive (chemise verte), vainqueurs de l'étape.

saumur-puy-notre-dame Clos de la Cerisaie 2012 domaine Mélaric • fleurie Le Vivier 2015 domaine Yohan Lardy • saint-émilion Grand cru 2010 château de Lescours • vacqueyras Cuvée G 2014 domaine de la Ligière • IGP vin de pays d'Oc Champ de la Croix 2012 domaine Sauzet • minervois Fernand Aveyrous 2012 domaine Sainte Léocadie • IGP comté tolosan Gaston Phoebus 2011 domaine Cabidos.

LE CHOIX DU CAVISTE, À TOURNON-SUR-RHÔNE



AZAR KASSABIAN

« Ah ! les saint-joseph de Jacouton »

Sommelier de formation, Azar Kassabian a passé une grande partie de sa carrière dans de très belles maisons du sud de la France avant de créer *Le Petit Verdot* à Aix-en-Provence, puis de se poser à

Tournon-sur-Rhône. Dans sa cave, 700 références avec notamment un vaste choix dans la vallée du Rhône et un penchant naturel pour les vins méridionaux.

Sa sélection est assise sur les grands classiques et les flacons d'excellents domaines et de vigneron plus que confirmés (Antoine Arena en Corse par exemple), mais le caviste est aussi un chineur de pépites comme les crozes-hermitage du domaine du Murinais, les saint-joseph de Jean-François Jacouton ou ceux de son voisin Christophe Curtat, les superbes vins ardéchois de Benoît Salel ou les côte-roannaise du domaine de la Paroisse.

La découverte et le partage, voilà ce qui anime le patron qui, entre autres curiosités, évoque aussi le whisky du domaine des Hautes Glaces ou les vins normands de Gérard Samson, aux Arpents du Soleil... • Pierrick Jégu

*La Balthazar : 40, av. du Maréchal-Foch
07300 Tournon/Rhône. Tél. : 04 75 09 58 54*